



## **Déclaration CGT au CCAS du 25 juin 2021**

Monsieur le président,  
Monsieur le directeur,  
Mesdames et messieurs,  
Cher(e)s camarades,

Ce Comité a du être repoussé car une fois de plus, plusieurs organisations syndicales, dont la CGT, n'ont pas eu d'autres choix que d'appeler les agents de la Fonction Publique, dont ceux de nos ministères et établissements publics à un mouvement de grève et de manifestation contre la politique gouvernementale et présidentielle actuelle et ses réformes de déstructuration des services. La baisse des effectifs et le projet de loi 3Ds entre autres, n'ont pour seul objectif que celui d'amoinrir les capacités d'intervention de l'Etat et de transférer de plus en plus les charges sur les collectivités, les usagers et les citoyens.

Ajoutons à cela la gestion de la crise sanitaire, l'isolement d'une grande majorité des agents en télétravail, mais aussi l'exposition d'agents de terrain au risque sanitaire. Ce triste contexte ne peut que déchirer le lien social plus que nécessaire dans les communautés de travail. Beaucoup d'agents de tous services subissent toujours une situation psychologique dégradée. L'avenir incertain des services de notre ministère génère des inquiétudes.

Avec la précarisation des personnels dans beaucoup de services, le travail des CLAS, acteurs de proximité de l'action sociale est une nécessité vitale.

Face au démantèlement de nos ministères, à une nouvelle vague de décentralisation, notamment pour les personnels d'exploitation, les bureaux d'études et les fonctions supports des DIR et aux réformes des instances représentatives des personnels, pouvez-vous nous dire, Monsieur le Directeur, quel sera l'avenir des structures d'action sociale pour les agents des DIR ?

De même, après le transfert des crédits de restauration collective pour les agents des DDI vers le ministère de l'Intérieur au 1er janvier 2022, nous voulons connaître les prévisions des discussions en cours sur le PLF 2022 et le montant estimatif qui sera transféré concernant la restauration.

La CGT ne peut que dénoncer, d'une part la demande d'une DREAL, et d'autre part l'accord donné par la DRH, de déléguer 20 000 euros en fin d'année 2020 sur les crédits d'action sociale et particulièrement fléchés sur les CIL, pour financer l'achat de casques audio liés au développement du télé-travail pour cause de Covid. Il n'est pas question en l'occurrence, de mettre en avant la fongibilité des crédits puisque ce type de dépenses doit être imputé sur des crédits de fonctionnement et que toutes les DREAL comme les DDT-M ont bénéficié soit de crédits soit d'achats de matériels par les préfetures. Il est aussi parfaitement anormal que le président du CLAS n'ait été qu'informé a posteriori. Les présidents de CLAS ont régulièrement des refus de dotations de crédits CIL à la hauteur des besoins demandés. Ils sauront s'en souvenir. La crise sanitaire n'a pas

pas permis de dépenser la totalité des crédits certes, mais la fongibilité aurait pu être utilisée sur d'autres domaines que les CIL, tels que la perte d'exploitation en restauration notamment.

Concernant l'harmonisation des subventions repas pour les agents des DIR et des DIRM, la CGT ne peut pas se contenter de la seule avancée pour les agents du MTE fréquentant une même structure, dans la mesure où cela crée une inégalité de traitement entre les agents d'un même service et que majoritairement les personnels d'exploitation et maritimes ne travaillant pas à proximité d'un RA, RIA, RIE sont exclus de votre dispositif. La CGT revendique donc que celui-ci soit élargi pour que tous les agents des DIR et des DIRM déjeunant auprès de prestataires conventionnés, en bénéficient d'ici la fin de cette année également. Pour ce faire, il faut augmenter de manière significative dans tous les services concernés, les conventions auprès de prestataires, sous condition de l'achat d'un plat principal a minima, pour que les agents bénéficient de la PIM.

Dans l'attente, nous réclamons que des simulations afin de compléter la PIM par une subvention ministérielle pour combler l'iniquité entre les agents MTE, puisque des subventions complémentaires ministérielles existent depuis de nombreuses années pour les agents des DREAL, DR d'IDF et DDT-M.

La CGT dénonce également la situation des agents des services d'Outre-Mer qui très majoritairement, ne perçoivent que la PIM de base, et encore, puisqu'ils ne la perçoivent pas tous...

Il est hélas, plus que probable que compte-tenu des instructions en cours de validation sur le maintien d'un télé-travail possible à 3 jours par semaine, que les dépenses en matière de restauration collective ne retrouvent pas le niveau de 2019, pour le budget 2022. Il est donc important d'utiliser les crédits pour réduire les inégalités entre les agents sur tout le territoire en versant des subventions ministérielles complémentaires là où c'est nécessaire.

Concernant le point de l'ordre du jour sur la note technique en application de l'arrêté modifié le 7 octobre 2019, la CGT demande que les membres du CCAS aient communication des analyses de la Direction des Affaires Juridiques du MTE, concernant l'organisation des actions CIL et de leur impact sur la responsabilité personnelle des agents, en cas de sorties en dehors des heures de travail, sans attendre un nouvel examen par la commission du CCAS.

Nous vous demandons d'informer également très rapidement les présidents de CLAS qui ont déjà prévu, ou sont dans la préparation de leurs actions CIL de l'automne, des contraintes juridiques qui leur incomberaient.

Nous aurions pu nous satisfaire de la sortie de la note de synthèse du 8 juin 2021, relative à l'organisation de l'Action Sociale Ministérielle dans les DDT-M après plusieurs mois de gestation, mais nous ne pouvons que réaffirmer notre désaccord sur la présence d'un membre des SGCD en remplacement d'un membre d'une direction de DDT-M, donc en qualité de suppléant, ceci en totale contradiction avec l'exclusion des représentants des OS membres des CLAS, transférés aux SGCD. Pour l'organisation des arbres de Noël 2021, la CGT constate que la rédaction choisie, n'est pas aussi claire que les engagements pris lors des commissions auprès des OS et de la FNASCE.

Même le Ministère de l'Intérieur n'a pas écrit qu'il devait y avoir obligatoirement un événement commun départemental en 2021, et c'est ce qu'on vous demande de rappeler clairement aux présidents de CLAS et d'ASCE, dans les prochains jours.

Concernant les prêts existant dans le domaine du logement, la CGT prend acte de l'engagement de la DRH de proposer un projet de cahier des charges lors de la prochaine commission en s'appuyant sur les prêts existants dans les autres ministères.

Elle rappelle que certains d'entre eux, ont également des aides financières sur le même sujet.

La CGT est favorable au développement d'actions de formations et d'informations techniques et juridiques en cas de travaux d'améliorations de l'habitat faits par les agents eux-mêmes.

Ce matin, a dû se tenir une réunion du comité de suivi du référencement concernant la protection sociale complémentaire et un point doit être fait cet après-midi au CCAS. La CGT qui n'y siégeait pas puisqu'elle n'a pas signé le protocole du ministère, demande au delà de ce point, quel impact budgétaire pour 2022, auront les dispositions prises par le gouvernement concernant le versement d'une contribution de 15 euros bruts mensuels, pour financer partiellement les cotisations de mutuelle ou autre assurance complémentaire. Il est clair que cette contribution doit être ajoutée à la masse salariale et non imputée sur le budget d'action sociale, HT2. La CGT attend également un engagement pour que cette contribution concerne aussi les retraités et pensionnés du MTE.

Cela nous permet de dénoncer l'absence d'avancées concernant l'information des retraités, au-delà de la fiche validée pour les futurs retraités et la CGT renouvelle sa demande d'intervention auprès du Service des Retraites de l'Etat pour que les retraités reçoivent a minima une fois par an, des informations sur leurs droits et sur les contacts concernant les actions sociales interministérielles et ministérielles. Le constat de la baisse des demandes d'aides matérielles des retraités doit faire l'objet d'une analyse et de propositions spécifiques pour y remédier dans chaque CRCAS et dans chaque CLAS.

A ce jour, plusieurs CRCAS ne sont toujours pas constituées ou n'ont plus de président, mais certains vices-présidents refusent de relancer le processus électoral malgré notre insistance pour que les CLAS des régions concernées puissent travailler normalement au bénéfice des agents.

Les mêmes directeurs de DREAL ou DRIEAT, refusent également d'appliquer les textes relatifs à la transparence d'information des présidents de CLAS concernant les délégations et les consommations de crédits.

Ces situations ne peuvent plus perdurer. Que comptez-vous réellement faire rapidement ?

De nouveaux présidents de CLAS viennent d'être élus et d'autres le seront sans doute très prochainement. Nous vous demandons que des engagements soient pris aujourd'hui pour qu'aient lieu dès l'automne, des formations de présidents de CLAS et de CRCAS. Sans celles-ci, comment voulez-vous que ces agents qui souhaitent s'investir pour leur collectif de travail, puissent intégrer pleinement leur mission ?

De même, les formations de membres des commissions d'aides matérielles doivent aussi pouvoir se tenir dès l'automne, soit en CVRH ou dans des salles de services régionaux.

Pour finir, la CGT tient à saluer une nouvelle fois le travail acharné des partenaires associatifs du CCAS depuis le printemps 2020 :

- le CGCV qui est resté toujours très actif, engagé et investi et n'a pas cessé de s'adapter pour offrir aux enfants des séjours toujours de qualité et un accueil dans des conditions optimales de sécurité sanitaire, avec un effort sur les tarifs proposés pour cet été,
- la FNASCE et ses associations locales qui ont vu leurs activités réduites mais qui ont pu maintenir les séjours gratuits.

Nous vous souhaitons un bel été, ainsi qu'à tous les agents et à leurs familles, dont les 2 438 enfants qui partiront cet été avec le CGCV.